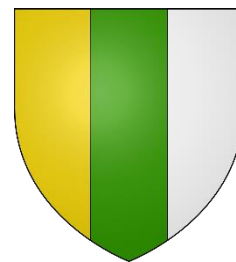


PLU approuvé le : 13 décembre 2004
1^{ère} modification approuvée le : 18 février 2011
1^{ère} modification simplifiée approuvée le : 25 juin 2015
2^{ème} modification approuvée le : 02 juillet 2020



Commune de HUOS

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°2

5.1.1 Liste des Servitudes d'Utilité Publique

atelier urbain
URBANISME | PAYSAGE | ARCHITECTURE



atelier urbain SEGUI & COLOMB

23 impasse des Bons Amis | 31200 TOULOUSE | 05 61 11 88 57 | contact@atelierurbain.net

EL2 - Défense contre les inondations (Plans de Surfaces Submersibles)	Service localement responsable : Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne Service Risques et Gestion de Crise Cité administrative 2 Boulevard Armand Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE Cedex 9
--	--

La Garonne (Plan des Surfaces Submersibles)

Décret ministériel du 06/06/1951

EL3 - Servitudes de halage et de marche pied	Service localement responsable : Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne Service Eau Environnement et Forêt Cité administrative 2 Boulevard Armand Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE Cedex 9
---	---

La Garonne

Texte de loi du 16/12/1964

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des lignes et canalisations électriques	Service localement responsable : RTE Groupe Maintenance Réseaux BEARN 2 rue Faraday ZI La Linière 64140 BILLERE
--	--

Liaison aérienne 63kV N0 1 LANNEMEZAN – VALENTINE

Liaison souterraine 63kV N0 1 GOURDAN - LESTELLE

Arrêté préfectoral du 08/06/2018

Liaison souterraine 63kV N0 1 GOURDAN – POINTIS-DE-RIVIERE

Arrêté préfectoral du 08/06/2018

Ligne aérienne 63KV N0 1 GOURDAN – MONTREJEAU – POINTIS-DE-RIVIERE (en réserve)

PM1 - Servitudes relatives au plan de prévention des risques naturels prévisibles	Service localement responsable : Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne Service Risques et Gestion de Crise Cité administrative 2 Boulevard Armand Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE Cedex 9
--	--

Pour information : PPRI Garonne Saint-Gaudinoise Moyenne prescrit le 09/05/2019

PM1sec - Servitudes relatives aux plans de prévention des risques liés au retrait-gonflement des argiles (sécheresse)	Service localement responsable : Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne Service Risques et Gestion de Crise Cité administrative 2 Boulevard Armand Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE Cedex 9
--	--

Plan de prévention des risques liés au retrait-gonflement des argiles (PPR sécheresse) Arrêté préfectoral du 13/11/2018

T1 - Servitudes relatives au chemin de fer	Service localement responsable : SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale Grand Sud - Conservation du patrimoine 4 rue Léon Gozlan - CS 70014 13331 MARSEILLE CEDEX 03
---	---

Voie Ferrée Toulouse Bayonne Texte de loi du 15/07/1845

T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières

**Service localement responsable :
DGAC / SNIA Sud-Ouest
Aéroport Bloc technique
TSA 85002
33688 MERIGNAC CEDEX**

Servitudes

Arrêté interministériel du 25/07/1990



Rte

Le réseau
de transport
d'électricité



Prévenir
pour mieux
construire

INFORMEZ RTE

**des projets de construction à proximité
des lignes électriques
à haute et très haute tension**

PRÉVENEZ RTE

pour mieux instruire

Il est important que vous informiez RTE, Réseau de transport d'électricité, lors de toute demande d'autorisation d'urbanisme, et ce afin de vous assurer de la compatibilité de vos projets de construction avec la présence des ouvrages électriques existants.

C'est en effet au cas par cas que les distances de sécurité à respecter sont déterminées, selon diverses prescriptions réglementaires* et en fonction des caractéristiques des constructions.

Le saviez-vous ?

UNE COMMUNE SUR DEUX EST CONCERNÉE PAR UNE SERVITUDE I4**

ALORS, SI C'EST LE CAS DE VOTRE COMMUNE, CONTACTEZ-NOUS !

QUELS PROJETS DE CONSTRUCTION SONT CONCERNÉS ?

- Tous les projets situés **à moins de 100 mètres** d'un ouvrage électrique aérien ou souterrain de RTE.

QUELS SONT LES DOSSIERS CONCERNÉS ?

- **Les instructions** (permis de construire, certificat d'urbanisme...).
- **Les « porter à connaissance » et les « projets d'arrêt »** (Plan Local d'Urbanisme...).

Quels que soient les travaux effectués, **la présence à proximité d'une ligne électrique haute et très haute tension est une contrainte à prendre en compte** (réfection toiture, pose d'antenne, peinture, ravalement de façade, élagage...).

OÙ TROUVER L'IMPLANTATION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES RTE ?

- Sur le plan des servitudes I4 du plan d'urbanisme de la commune (PLU, cartes communales).

+ de 105 000 km

Dans le cadre de sa mission de service public, RTE, Réseau de transport d'électricité, exploite, maintient et développe le réseau électrique aérien et souterrain à haute et très haute tension.

de lignes en France pour assurer la solidarité entre les régions afin que chacun ait un accès économique, sûr et propre à l'énergie électrique.

* Arrêté interministériel du 17 mai 2001 et Code du travail.

** Servitude I4 : servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine.

CONTACTEZ RTE

pour mieux construire

SI VOUS CONTACTEZ RTE...

LES GARANTIES

- **Projet compatible :**
 - ▶ début des travaux.
- **Projet à adapter au stade du permis de construire :**
 - ▶ début des travaux retardé, mais chantier serein et au final compatible.



SI VOUS NE CONTACTEZ PAS RTE...

LES RISQUES

- ▲ **L'arrêt du chantier :** modification nécessaire du projet même après la délivrance du permis de construire.
- ▲ **L'accident pendant et après le chantier :** construire trop près d'une ligne, c'est risquer l'électrocution par amorçage à proximité d'une ligne aérienne ou l'accrochage de la ligne souterraine avec un engin de chantier.
- ▲ **La modification ou destruction d'une partie du bâtiment après construction.**





Le réseau
de transport
d'électricité

EN RÉSUMÉ

DEMANDE
DE PERMIS DE
CONSTRUIRE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



UNE SERVITUDE I4
EST-ELLE
PRÉSENTE SUR
LA ZONE DU
CHANTIER ÉTUDIÉ ?

SI OUI ALORS...



CONTACTEZ RTE !

POUR NOUS CONTACTER

Pour les dossiers PAC ou arrêt de projet des documents d'urbanisme :

RTE - Centre de Développement Ingénierie Toulouse - 82 chemin des courses
BP 13731 - 31037 Toulouse Cedex 1 - Bal : rte-cdi-tou-urbanisme@rte-france.com

Pour les dossiers d'instructions "Application du Droit des Sols" :

RTE - Groupe Maintenance Réseaux Béarn - 2, rue Faraday - ZI La Linière
64140 Billère - Bal : rte-cm-tou-gmr-bearn-appuis@rte-france.com



www.rte-france.com



[rte.france](https://www.facebook.com/rte.france)



[@rte_france](https://twitter.com/rte_france)